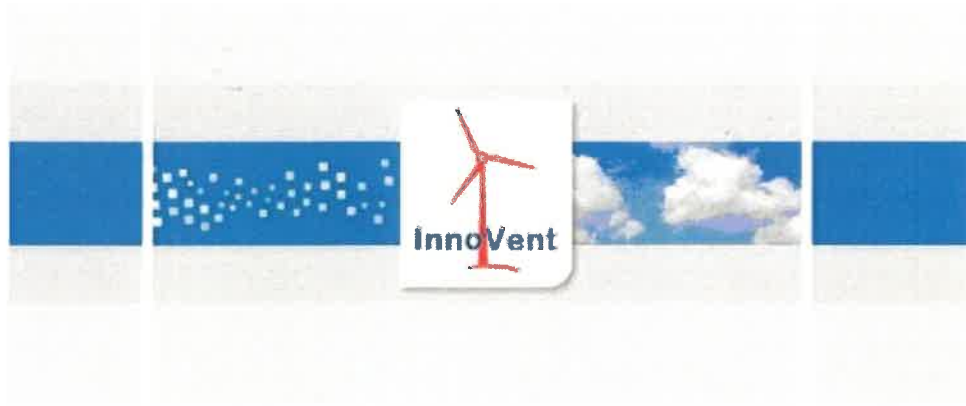


Extraits de l'étude d'impact initiale de 2006 traitant des chiroptères

Avertissement au public :

Pour faciliter la lecture du document, les parties des titres 3 et 11 de l'étude d'impact initiale ne comportant aucun développement sur les chiroptères ont été citées et ont fait l'objet de la mention « sans objet pour les chiroptères ».



ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE



PARC EOLIEN DE SAINT LONGIS COMMUNE DE SAINT LONGIS

Septembre 2006

3. MILIEUX NATURELS : Etat initial et impacts sur la flore, la faune et les habitats, mesures préventives et compensatoires.

3.1. INTRODUCTION

Ce diagnostic naturaliste a été réalisé dans le cadre d'un projet de parc éolien porté par InnoVent sur la commune de Saint Longis dans le département de la Sarthe. L'objet de ce travail a été de mesurer l'intérêt du site étudié pour l'implantation des éoliennes, en terme d'habitats naturels, de flore, d'avifaune et de chauves-souris, d'évaluer la sensibilité de ces éléments vis à vis des aménagements projetés et d'émettre en conséquence un avis sur la faisabilité du projet de parc éolien. Ce travail est le fruit d'une série de prospections naturalistes durant un cycle complet.

3.1.1. Localisation et contexte du projet

Le site envisagé pour l'implantation du parc éolien est localisé à un kilomètre au Nord Ouest du centre de la commune de Saint Longis. Les éoliennes seront implantées sur un plateau agricole traversé par une ligne haute tension.

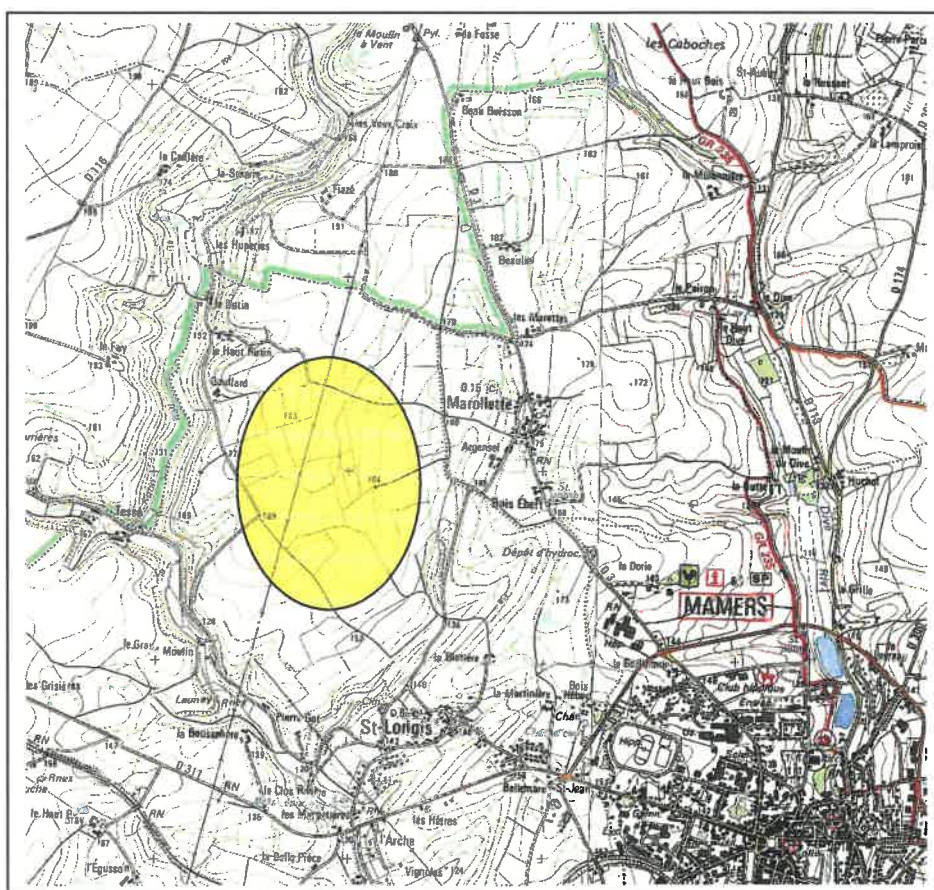


Figure 1 : Localisation du projet au Nord Ouest de la commune de Saint Longis

Le site d'implantation est composé de vastes parcelles soumises à des pratiques agricoles intensives. Il est par ailleurs constitué notamment le long des chemins d'exploitation existants de haies hautes reconstituées. Une ligne haute tension 90 000 volts traverse également le site d'implantation selon une orientation quasiment Nord Sud.

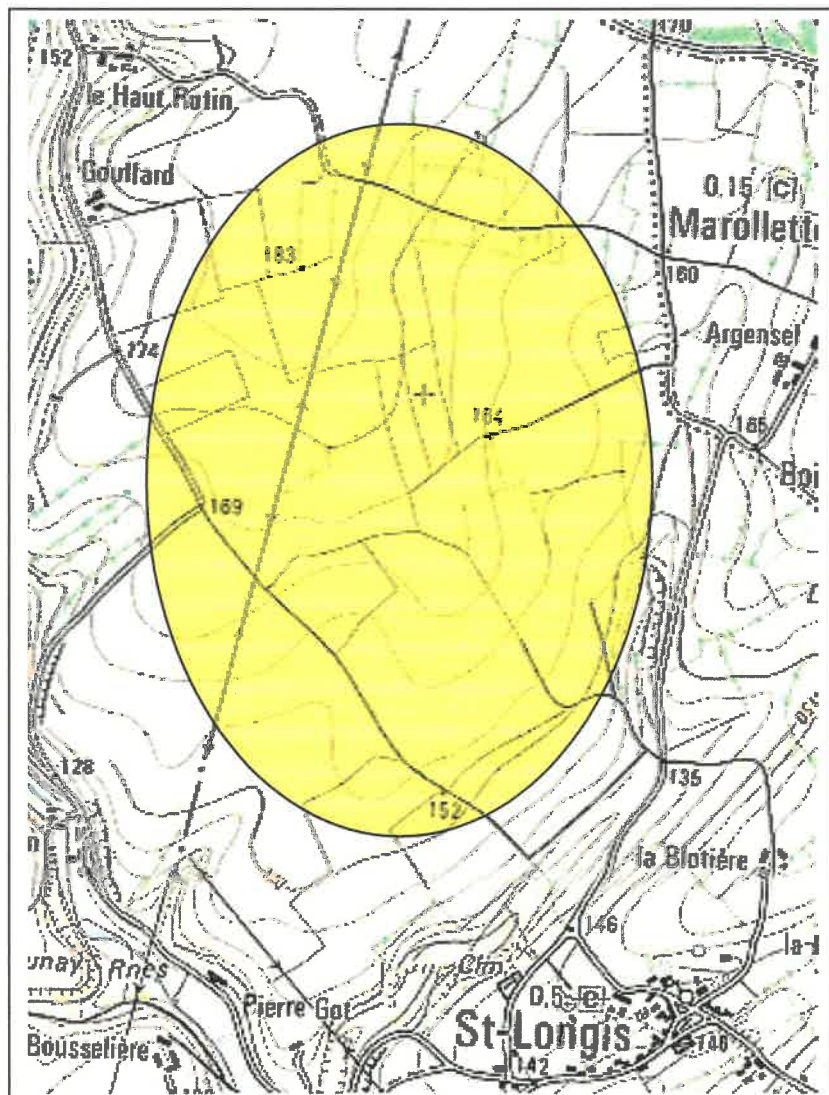


Figure 2 : Zoom sur le site d'implantation des éoliennes

3.1.2. La zone d'étude

Le projet éolien prévoit l'implantation de trois machines sur des parcelles soumises à des pratiques agricoles intensives (blé, maïs, colza, tournesol...). La zone d'étude englobe les parcelles étudiées pour l'implantation des éoliennes ainsi que les parcelles périphériques. Les données disponibles sur le site Internet de la DIREN de Basse Normandie font état de la présence des différentes protections environnementales. Sur la commune de Saint Longis, l'état des lieux est le suivant :

- Znieff de type 1 Saint Longis Vallée du Rutin et Plateau de Tessé.
- Site d'Intérêt Communautaire Vallée du Rutin, Coteau de Chaumiton, Etang de Saosne et Forêt de Perseigne.
- Znieff de type 1 du bois de Courtilion (2 kilomètres au Sud du site d'implantation)

La Znieff de type 1 Saint Longis Vallée du Rutin est cartographiée ci dessous. **Le site d'implantation des éoliennes est localisé en dehors de cette ZNIEFF 1**

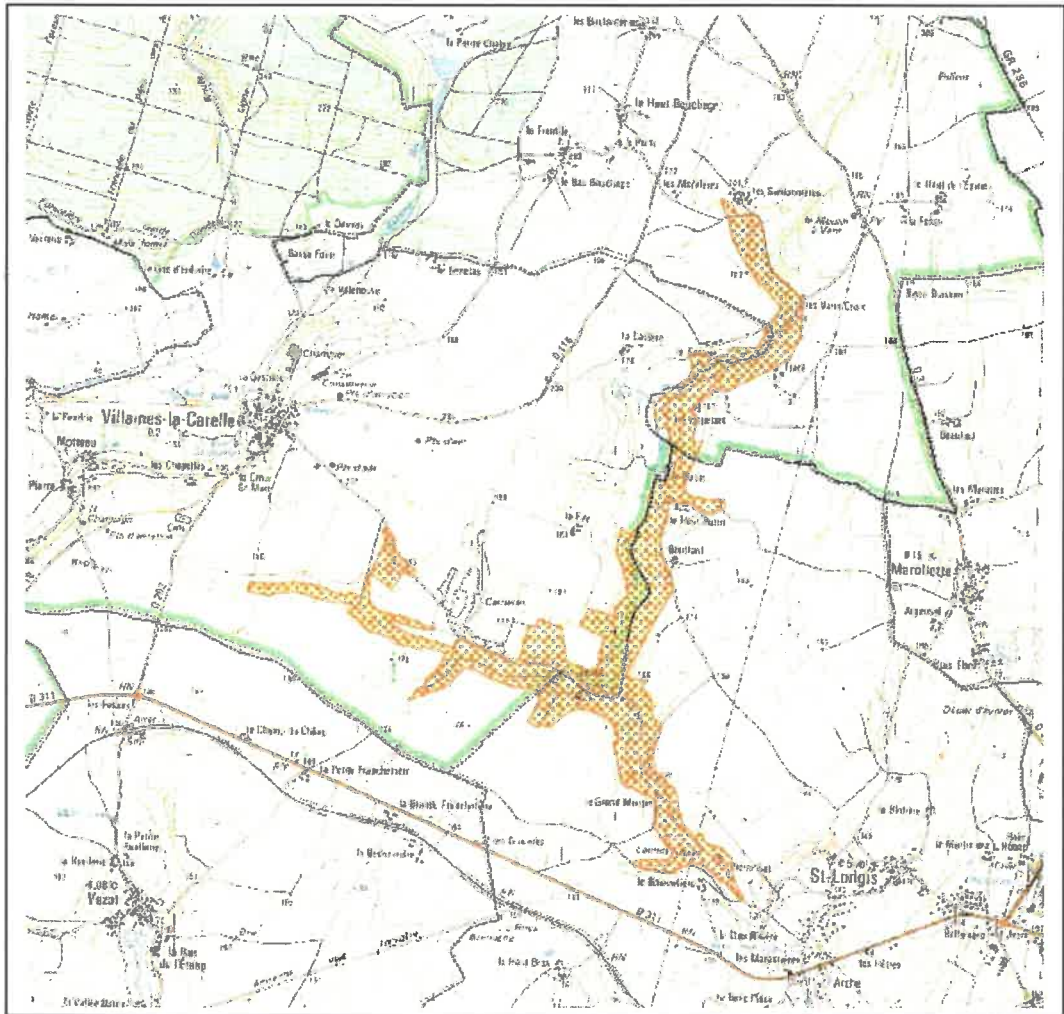


Figure 3 : Emprise de la ZNIEFF 1

Le site d'implantation est aussi localisé en dehors de la zone d'intérêt communautaire dite zone Natura 2000.

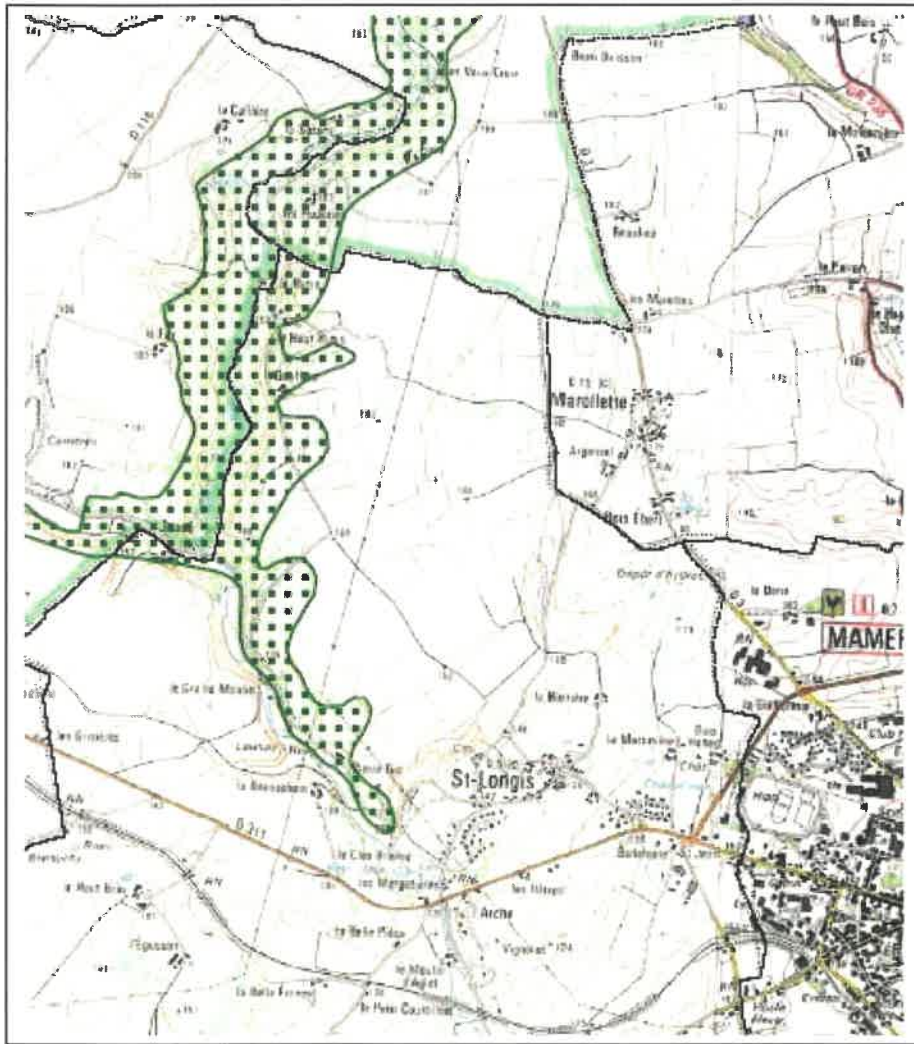


Figure 4 : Emprise de la zone Natura 2000

La zone retenue se situe en dehors du Parc régional Normandie Maine. Enfin au vu des données disponibles sur le site de la DIREN, la commune de Saint Longis ne présente plus de ZNIEFF de type 2 Saosnois et Ouest de Mangers.

3.2 ÉTAT DES LIEUX INITIAL

3.2.1. *Flore*

Sans objet pour les chiroptères

3.2.2. *Avifaune*

Sans objet pour les chiroptères

3.2.3. Chiroptères

Généralités

Depuis une cinquantaine d'années, les populations de nombreuses chauves-souris ont connu et connaissent encore à l'heure actuelle un déclin sérieux. Ainsi, toutes modifications pouvant porter atteinte directement aux milieux utilisés par les chauves-souris doivent être réalisées avec le plus de précautions possibles.

Données disponibles sur la zone d'étude

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des espèces de chiroptères inventoriés durant l'hiver 2005 par le Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois dans les cavités de Villaines-la-Carelle situées à 4 kilomètres au nord-ouest de la zone d'étude. Ces cavités sont utilisées comme gîte hivernal par 10 espèces différentes totalisant 800 individus. Ce site d'hivernage est le plus important du département.

Nom scientifique	Nom français	Effectif Hivernal 2004/2005	Statut de protection
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	150	N, A2, A4, D
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	20	N, A4, D
<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de Bechstein	< 10	N, A2, A4, D
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	50	N, A4, D
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	120	N, A2, A4, D
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	130	N, A4, D
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle	< 10	N, A2, A4, D
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	280	N, A2, A4, D
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	< 10	N, A2, A4, D
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard gris	< 10	N, A4, D

Tableau 4 : Liste des espèces recensées sur le site d'hivernage de Vilaines La Carelle

N : Protection Nationale

A2 : annexe II de la Directive Européenne « Habitats-Faune-Flore »

A4 : annexe IV de la Directive Européenne « Habitats-Faune-Flore »

D : présent sur la liste des espèces déterminantes en Pays de la Loire

Certains de ces chiroptères pourraient être susceptibles d'utiliser le secteur d'étude comme zone d'alimentation en période estivale, mais il est plus vraisemblable qu'une grande majorité de l'effectif gagne la zone de la forêt de Perseigne située à 1 kilomètre au nord des cavités de Vilaines.

En effet **les chiroptères chassent de préférence dans les milieux les plus riches en Insectes (bois, lisières, plans d'eau, prairies et pâtures)**. Du fait de la monoculture et des traitements insecticides, **les cultures constituent des milieux beaucoup moins attractifs et sont mêmes considérés par certains experts (Cohez et Morelle 1997) comme des « déserts entomologiques » et sont donc peu propices aux Chauves-souris.**

Au vu de l'occupation du sol du Plateau Ouest de Saint Longis et la faible présence de haies et de bosquets, il apparaît manifeste que le site est peu favorable pour la présence en quantité de chiroptères.



Photo 7 : Barbastelle



Photo 8 : Petit Rhinolophe

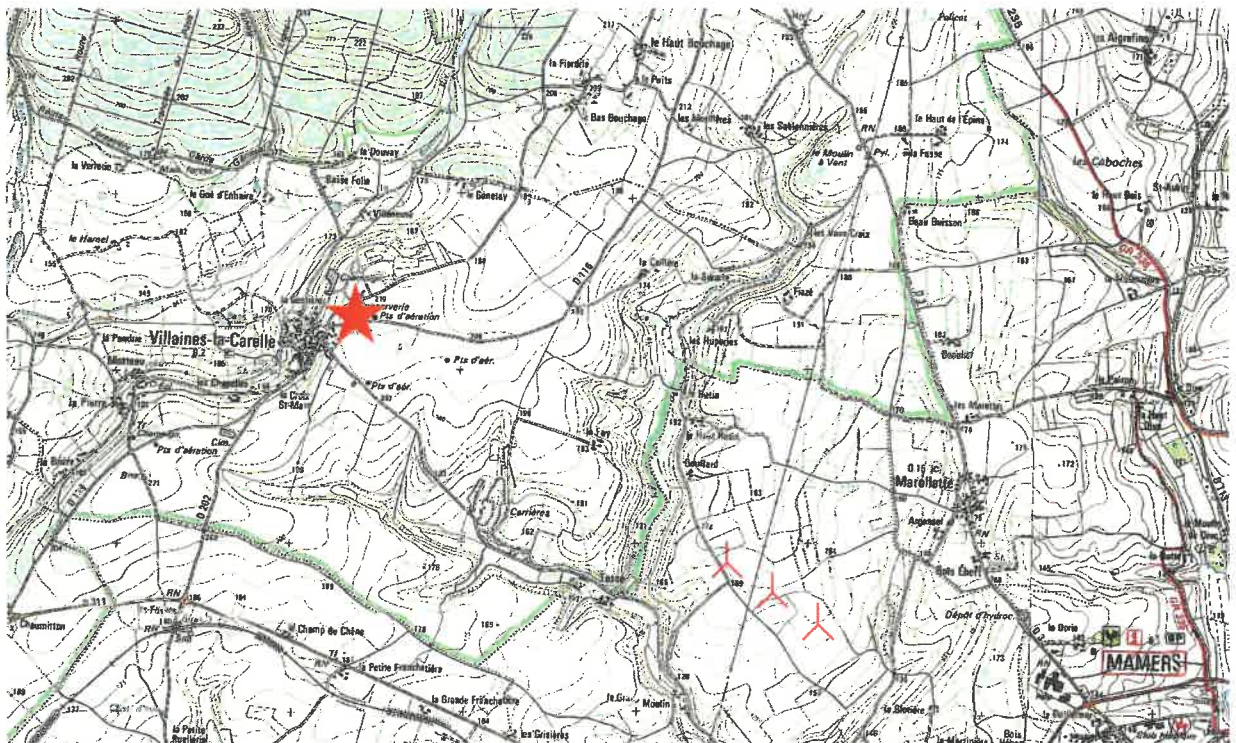


Figure 5 : Localisation du site d'hivernage de Villaines-la-Carelle par rapport à la zone d'étude de Saint-Longis

Bioévaluation

Si l'on considère les espèces qui jusqu'alors ont été trouvées mortes au pied d'éoliennes en Europe, soit la pipistrelle commune, la pipistrelle de Nathusius, la sérotine commune et la noctule commune (*Dürr, 2002, Cosson & Dulac, 2005*), **on ne peut craindre qu'un faible impact sur les espèces recensés au sein du site d'hivernage. Et cela d'autant plus que ces chiroptères se dirigeront de manière préférentielle vers les massifs boisés de la Forêt de Perseigne plutôt que vers les parcelles ouvertes du plateau de Saint Longis.**

Conclusion

De manière générale, les Chauves-souris sont moins exposées que les Oiseaux aux accidents dus aux éoliennes, leur système d'orientation par écholocation (émission d'ultrasons et analyse de leur écho) réduisant fortement tout risque de collision, même avec des objets mobiles. Toutefois, à proximité du site hébergeant leur colonie, les chauves-souris coupent leur système de navigation et s'orientent de mémoire. Elles sont alors exposées aux collisions. Les éoliennes causent d'autant moins de perturbations aux chauves-souris que leur positionnement est le plus éloignée possible d'éléments boisés. **Il est donc préférable d'implanter des éoliennes à l'intérieur des parcelles vouées aux cultures intensives, moins attractives, car moins propices à concentrer des espèces proies pour les chauves-souris.**

3.3. IMPACTS LIÉS A LA PRÉSENCE DES ÉOLIENNES

Sans objet pour les chiroptères

3.3.1. *Impacts sur la flore*

Sans objet pour les chiroptères

3.3.2. *Impacts sur l'avifaune*

Sans objet pour les chiroptères

3.3.3. Impacts sur les chiroptères

Concernant les chauves souris, les dommages directs, par chocs contre les pales ou pénétration dans la cavité centrale de l'éolienne, s'exercent essentiellement lorsque les chauves souris se nourrissent dans les secteurs où se trouvent de tels équipements. Le site de Saint Longis n'est pas un lieu de chasse et de nourriture propice pour les chiroptères : **les champs régulièrement traités contre tout insecte ne présentent guère d'intérêt pour les insectivores comme les chauves souris.**

Il se situe en outre à une distance suffisante du site d'hivernage de Villaines La Carelle pour que sa fréquentation en période d'activité soit estimée comme faible. **Les observations réalisées durant la période d'étude n'ont pas montré la présence de chauves sur le site éolien.**

Tout ceci conduit à estimer que l'impact des éoliennes sur les chiroptères sera faible voire négligeable.

3.3.4. Conclusion

Les parcelles retenues pour l'implantation d'éoliennes sur la commune de Saint Longis ne présentent pas un intérêt majeur au niveau botanique.

Au niveau ornithologique, au vu des espèces observées durant les différentes périodes et en l'absence d'un flux important d'oiseaux au printemps comme en automne, **on peut considérer comme négligeable l'impact des éoliennes sur l'avifaune.** Néanmoins on rappellera néanmoins la présence occasionnelle du Pluvier Guignard et les probables nidifications du vanneau huppé, de l'oedicnème criard. Il serait aussi possible mais avec une probabilité très faible que le Busard Saint Martin niche sur le plateau de Saint Longis.

Pour les **chiroptères**, le site est suffisamment éloigné de Villaines La Carelle : **les observations réalisées sur le terrain n'ont pas mis en évidence la présence d'espèces de chauves souris.** De plus **l'occupation du sol** n'en fait pas un terrain de chasse et de nourriture privilégié pour ces mammifères et **constitue même un désert entomologique.**

11. Conclusions de l'étude d'impact du parc éolien de Saint Longis

1 - Impact paysager

Sans objet pour les chiroptères

2 - Impact sur la flore, la faune, l'avifaune et les chiroptères

Les espèces végétales

Sans objet pour les chiroptères

Les Chauve-souris (Ordre des Chiroptères)

De manière générale, les Chauves-souris sont moins exposées que les Oiseaux aux accidents dus aux éoliennes, leur système d'orientation par écholocation (émission d'ultrasons et analyse de leur écho) réduisant fortement tout risque de collision, même avec des objets mobiles. Toutefois, à proximité du site hébergeant leur colonie, les chauves-souris coupent leur système de navigation et s'orientent de mémoire. Elles sont alors exposées aux collisions. Les éoliennes causeront d'autant moins de perturbations aux chauves-souris que leur positionnement sera éloigné des différents éléments boisés. **On préférera l'intérieur des parcelles vouées aux cultures intensives, moins attractives car moins propices à concentrer des espèces proies pour les chauves-souris.**

Au vu des observations réalisées en Europe et récemment en Bretagne, l'impact d'un parc éolien sur certaines populations de chauves-souris n'est probablement jamais nul. Cependant, il semble concerner un cortège d'espèces dont le statut de conservation n'est pas défavorable à l'échelle européenne.

Les observations réalisées durant la période d'étude n'ont pas montré la présence de chauves sur le site éolien.

Tout ceci conduit à estimer que l'impact des éoliennes sur les chiroptères sera faible voire négligeable.

Les oiseaux

Sans objet pour les chiroptères